

RN 164 - Mise à 2x2 voies de la déviation de CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU

Un chantier en pleine action

La mise à 2x2 voies de la RN 164 au niveau de Châteauneuf-du-Faou est aujourd'hui dans une phase particulièrement active de sa réalisation. Grâce à des conditions météorologiques favorables, les entreprises ont pu réaliser les travaux relatifs aux ouvrages d'art à Magorven et à Menez Meur ainsi que les premiers travaux de terrassement sur la section Est conformément au planning fixé.

Le rythme ne va pas faiblir en 2018 avec le démarrage des travaux sur la section centrale de la déviation, la réalisation de l'itinéraire de substitution Ouest et la passation de deux nouveaux marchés de travaux.

Informers les usagers

Sans surprise, les travaux d'élargissement d'une voie existante ne sont pas sans conséquence pour la circulation des usagers ; la DIR Ouest, exploitant de la RN 164, met en œuvre une information efficace pour réduire au mieux la gêne occasionnée.

Le chantier a été marqué par la visite de la ministre des Transports le 5 janvier 2018. La mobilisation des différentes équipes s'est trouvée confortée par l'intérêt que celle-ci a porté au projet. Leur détermination à faire avancer le chantier dans les meilleures conditions, en y associant habitants et usagers, s'est vu ainsi renforcée.



Vue aérienne de la section neuve de la RN, de l'itinéraire de substitution Est et du merlon phonique de Saint-André.



Visite du chantier par la Ministre en présence des élus bretons co-financiers.

Visite du chantier par la ministre des Transports

À l'occasion d'un déplacement dans le Finistère, la ministre en charge des transports, Elisabeth Borne, s'est rendue sur le chantier de la mise à 2x2 voies de la RN 164 à Châteauneuf-du-Faou, le vendredi 5 janvier 2018. Les équipes de la DREAL, maître d'ouvrage, et de la DIR Ouest, maître d'œuvre, lui ont présenté les enjeux du chantier débuté il y a quelques mois et qui s'inscrit dans l'objectif global de mise à 2x2 voies de la RN 164 sur l'ensemble de l'itinéraire.

Une priorité pour le gouvernement

La RN164 est, depuis plusieurs années, au cœur des priorités pour l'État et la Région Bretagne et la Ministre l'a confirmé en affirmant que cet axe faisait partie du projet du désenclavement, dans les dix ans, des territoires du Centre Bretagne. Cet aménagement, a-t-elle souligné, "est emblématique de cette nécessité de se consacrer aux transports de la vie quotidienne, à la modernisation et à l'aménagement des réseaux". Ce chantier majeur est rendu possible grâce au cofinancement État / Région.

LES MESURES DE SÉCURITÉ AUX ABORDS DU CHANTIER



Depuis le début du chantier l'été dernier, des restrictions de circulation doivent être appliquées sur la RN164 au niveau des zones de travaux situées en bordure de chaussée. Largeurs des voies réduites, vitesses abaissées, alternats ou coupures de circulation temporaires permettent ainsi de réaliser le chantier dans des conditions garantissant la sécurité des usagers et des personnels. Un radar vient renforcer l'ensemble du dispositif au niveau de "Kergonan Méros" où la vitesse est limitée à 70km/h. Ces mesures en faveur de la sécurité routière continueront à être mises en œuvre pendant toute la durée du chantier.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE DEMANDÉE AUX USAGERS

A la fin du mois de février 2018, le trafic de la route nationale sera ponctuellement interrompu. En effet, le minage de la "butte du Cloître", pourra engendrer, lors des tirs d'explosifs, des projections de blocs rocheux sur la route. En conséquence, la route sera coupée de 10 à 15 minutes lors de chacun des tirs (plus de détails à lire en dernière page).

Pour votre sécurité, et plus globalement pour celle de tous les intervenants sur le chantier, merci de continuer à rester prudents à l'approche des travaux.



Mesure des troncs par le géomètre

Le point sur l'aménagement foncier

Une étude d'impact agricole réalisée en 2013 a révélé que le projet de mise à 2x2 voies aurait des répercussions notables sur les exploitations agricoles du secteur (prélèvement de terres sous l'emprise, rallongement de parcours et enclavement de parcelles...). Dans le but de résorber au mieux ces impacts, une opération d'aménagement foncier Agricole et Forestier (AFAF) a été instaurée pour réorganiser le parcellaire agricole. Cette opération est placée sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental du Finistère et financée dans le cadre de l'opération routière. La première Commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF), concernant les communes de Châteauneuf-du-Faou, Plonevez-du-Faou et Landeleau, s'est réunie en février 2014. En 2015 ont été validés le périmètre de l'AFAF (plus de 2 000 ha), les prescriptions environnementales et le principe de l'inclusion d'emprises. Le géomètre désigné en 2015 a procédé au classement des terres et réalisé l'inventaire des arbres abattus dans le cadre des travaux de défrichement préalables aux travaux routiers en 2016.

Une consultation prévue en 2018

En mars 2018, un avant-projet présentant un nouvel état parcellaire agricole et les travaux connexes qui en découlent (nouveaux chemins d'accès aux parcelles, talus à supprimer et à créer en compensation...) sera mis à consultation. Le projet définitif sera ensuite soumis formellement à enquête publique début 2019. La clôture de l'AFAF, prévue à l'automne 2019, permettra la prise de possession du nouveau parcellaire et le démarrage des travaux connexes.

Une "bourse aux arbres"

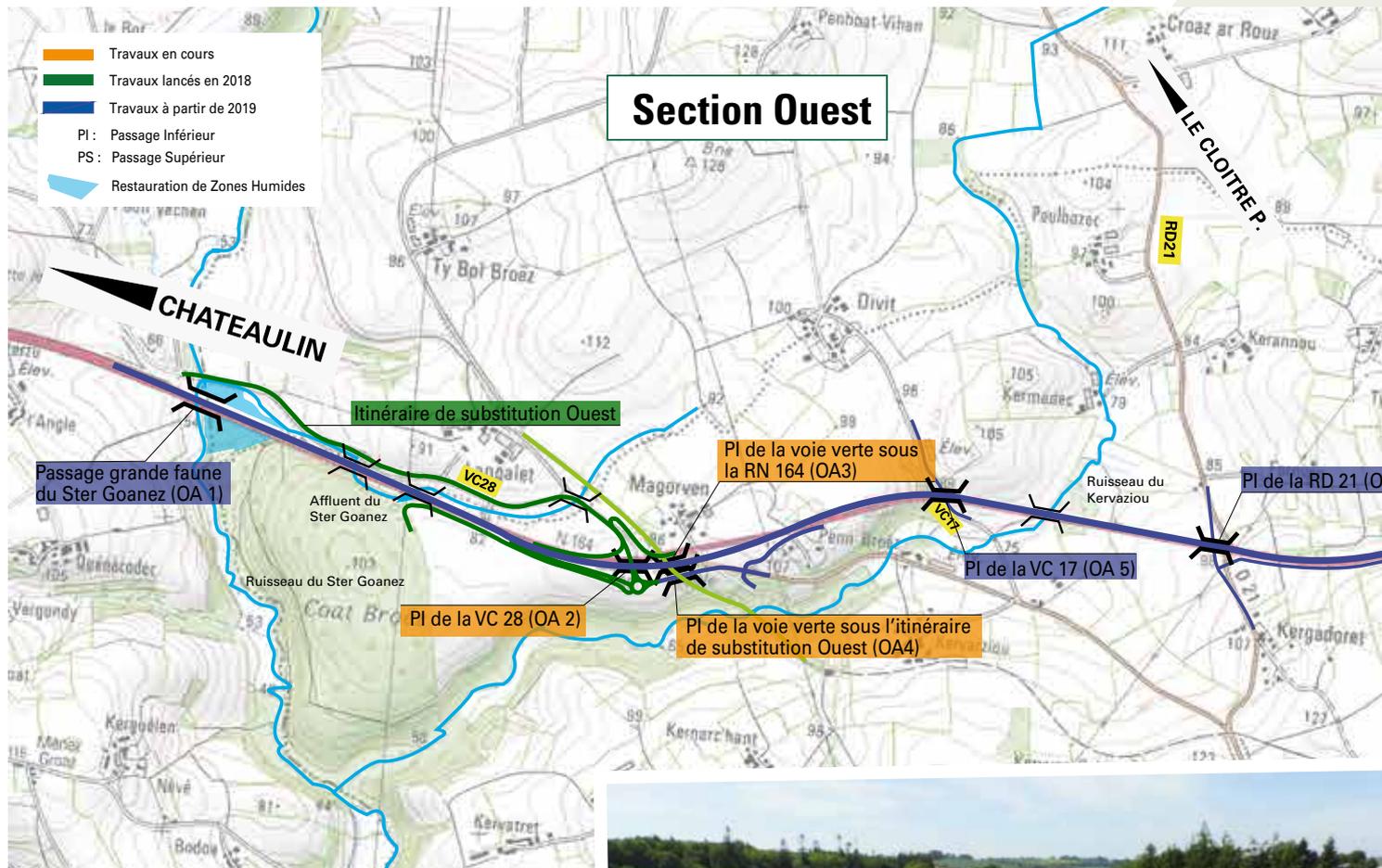
En concertation avec les propriétaires ayant du bois sur leurs parcelles, une "bourse aux arbres" va permettre de réaliser une estimation du bois sur pieds leur appartenant initialement (nature des arbres, volumes de bois) et du bois sur pieds qu'ils vont recevoir dans le nouveau parcellaire. Si le solde en arbres dans l'échange est négatif, des compensations seront prévues.

RAPPEL : PAS DE TRAVAUX SANS AUTORISATION PENDANT L'AFAF

Pour les parcelles situées dans le périmètre de l'AFAF, les travaux de coupe ou d'entretien d'arbres et de haies non liées à des maisons d'habitation et les travaux d'arasements ou construction de talus (ainsi que tous les travaux hydrauliques) doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Conseil départemental du Finistère. Les travaux réalisés sans autorisation peuvent faire l'objet de sanctions financières et de mesures compensatoires aux frais du contrevenant.

**Pour tout renseignement, contactez Erwan le Drezen
Conseil départemental 29 au 02 98 76 65 20**

Les travaux en cours et à venir



Plusieurs millénaires d'histoire le long de la RN164

Entre novembre 2016 et juin 2017, quatre fouilles ont été conduites par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap). Le lieu-dit de Magorven a livré des résultats très intéressants.

Au nord de la RN164, les archéologues ont mis au jour les vestiges d'un petit habitat gallo-romain avec des traces de deux bâtiments en bois et terre. Au sud, dans une nécropole de l'âge du Bronze, un tumulus en terre a été finement étudié. Il s'agit d'un monticule de terre édifié au-dessus de la sépulture d'un personnage important. Celui-ci a été inhumé dans un coffre en bois avec, près de sa tête, un pot en céramique en dépôt. La nécropole a également livré l'empreinte d'un second tumulus.

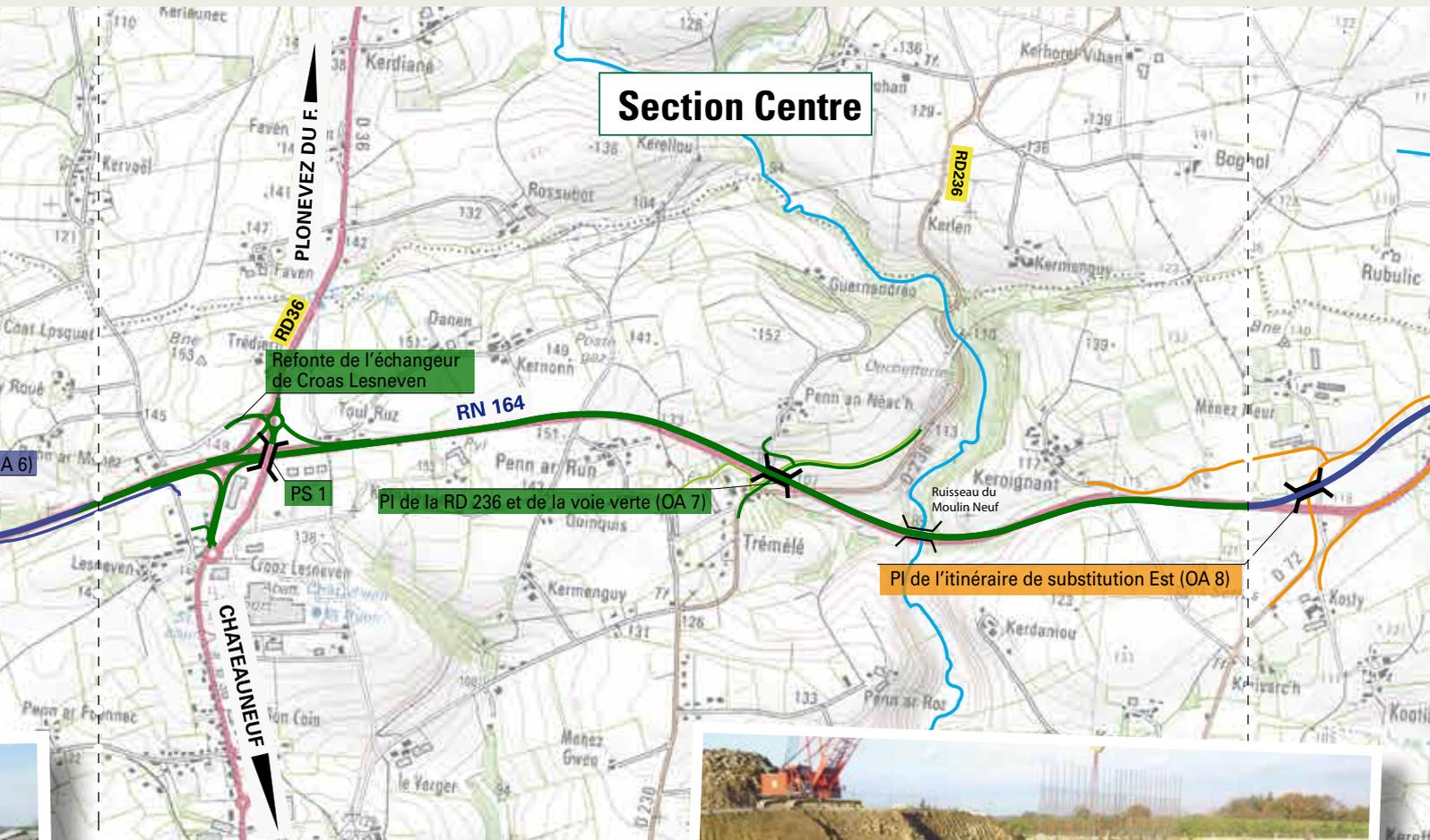
Le site, dans sa partie ouest, a également été occupé à l'époque médiévale. Les archéologues ont révélé la présence de deux silos ayant également servi de foyers. L'un d'eux a livré de nombreux tessons de céramique, permettant de supposer l'existence d'un habitat à proximité.



Vue du tumulus en cours de fouille



Petit cairn en pierres, sans doute à l'origine de l'édification du tumulus.



L'organisation des travaux

DIRECTION

Maître d'ouvrage : État / DREAL Bretagne

Maître d'œuvre général : État / DIR Ouest

Maître d'œuvre ouvrages d'art : SCE

Assistant à maîtrise d'ouvrage en génie écologique : Egis

RÉALISATION DES TRAVAUX

Défrichage/déboisement : SARL Jean Daniel

Fouilles archéologiques : Inrap

Démolitions d'habitations : Leroux TP

Création d'une voie verte à Trémélé : Lessard TP

Ouvrages d'art 8 et 9 : Novello / Lessard TP

Ouvrages d'art 2, 3 et 4 : Lépine TP / Gagne / TPR

Itinéraire de substitution Est et section courante du contournement de Saint-André :

Pigeon Bretagne Sud / Pigeon terrassements / Roussel BTP.

Section centrale : Pigeon Bretagne Sud / SRTP / Roussel BTP

Itinéraire de substitution Ouest : Pigeon Bretagne Sud

Restauration de zones humides et aménagement de cours d'eau : Pigeon Bretagne Sud.



Ouvrage d'art à Magorven (OA2)

D'autres marchés de travaux restent encore à attribuer. Le chantier fait en outre intervenir de nombreux autres prestataires, indispensables au bon déroulement des travaux : coordonnateur pour la sécurité et la protection de la santé, topographe, contrôles extérieurs, entre autres.



Remplacement de l'ouvrage hydraulique du Poull Ru : la continuité écologique favorisée

La pose d'un nouvel ouvrage hydraulique est en cours sur le Poull Ru. Il remplacera l'ancien qui passait sous la RN 164 et qui n'était pas suffisamment dimensionné pour assurer un fonctionnement hydraulique satisfaisant du cours d'eau. Il permettra également une meilleure continuité écologique, notamment pour les espèces emblématiques que sont la loutre et le saumon atlantique.

Une pose en deux phases

La pose de cet ouvrage, qui sera situé sous l'Itinéraire de Substitution Est (ISE), en cours de réalisation, et sous la future RN 164 redimensionnée à 2x2 voies, se fait en deux phases. La première a débuté l'été dernier avec la pose du plot Nord et la destruction de l'ouvrage existant. Lorsque la circulation de la RN 164 sera déviée sur l'ISE nouvellement créé, la pose du plot Sud pourra être réalisée (travaux prévus à l'automne 2018), en même temps que les travaux de doublement de la RN 164.

Pour ne pas impacter le fonctionnement du cours d'eau pendant les travaux, celui-ci a été dévié provisoirement de son lit naturel. En parallèle, une pêche de sauvegarde a été réalisée par la Fédération de Pêche du Finistère afin de capturer les poissons piégés et de les relâcher en dehors de la zone de travaux.



Le Poull Ru est temporairement dévié pour faciliter les travaux.



Coulage de banquettes en béton dans l'ouvrage pour le passage de la petite faune.

Les mesures pour protéger les riverains contre le bruit



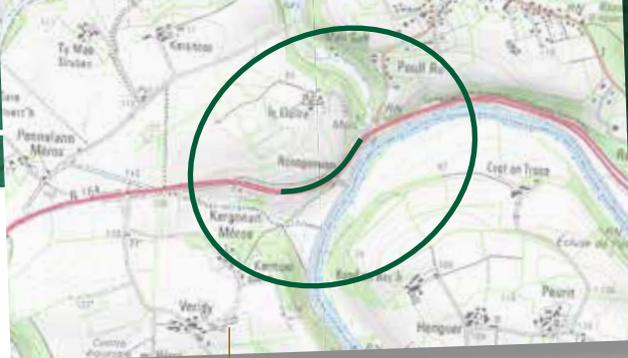
L'élargissement de la RN164, par l'augmentation progressive du trafic et des vitesses pratiquées, va entraîner une modification significative des niveaux de bruit. Les habitations impactées bénéficieront de mesures de protections phoniques réglementaires.

Le principe retenu initialement dans l'étude d'impact du dossier de déclaration d'utilité publique était de mettre en place des protections à la source (merlons ou écrans antibruit), pour des secteurs comprenant au moins trois habitations, et des protections de façades en-deçà. Néanmoins, pour un certain nombre d'habitations normalement concernées par des protections de façade, il a été décidé, suite à une recommandation du commissaire-enquêteur en charge de l'enquête publique préalable à la DUP, et en concertation avec les riverains concernés, de privilégier une protection à la source.

Des maisons mieux isolées du bruit

Ce sont au final six habitations qui vont ainsi faire l'objet de protections de façade (remplacement des menuiseries pour une meilleure atténuation du bruit extérieur principalement). Un bureau d'études missionné par la DREAL, Orféa Acoustique, a réalisé un diagnostic acoustique pour chacune de ces habitations. Sur cette base, les propriétaires pourront faire appel à l'artisan de leur choix pour procéder aux travaux d'amélioration acoustique. Ils bénéficient de l'appui et des conseils d'Orféa Acoustique pour le suivi et la réception de ces travaux, lesquels sont pris en charge à 100 % dans le cadre de l'opération. Des mesures auront lieu après travaux pour vérifier l'atteinte des objectifs de protection contre le bruit : si ce n'est pas le cas, le maître d'ouvrage mettra en place les mesures correctives.

Le coût de toutes les mesures de protections phoniques, comprenant neuf merlons, deux murs antibruit et six protections de façades, se monte à environ 400 000 euros.



Carte du périmètre dans lequel seront réalisés des constats par un expert

Travaux de terrassement : 120 000 m³ de matériaux à extraire à l'explosif

Dans le secteur du Cloître à Landeleau, la compacité des matériaux à extraire est telle que la dernière phase des terrassements nécessaires à la réalisation d'une partie de l'itinéraire de Substitution Est (ISE) et de la future route nationale élargie devra se faire à l'explosif, sur une hauteur de 5 à 10 mètres. Ce sont environ 120 000 m³ de matériaux de qualité qui seront extraits de cette manière puis valorisés et réutilisés sur ce chantier en lieu et place de matériaux d'apport. Ces travaux spécialisés seront réalisés par l'entreprise Serfotex, sous-traitant de Pigeon Bretagne Sud, dans des conditions de sécurité optimales.

Les travaux de minage se dérouleront à partir de fin février 2018 pour une durée de deux mois et demi, à raison d'un tir par semaine, les mardi en milieu de journée. La route nationale sera fermée à la circulation le temps des tirs, pendant une dizaine de minutes environ. Les tirs de mine seront annoncés à la corne de brume pour avertir de leur imminence (premier signal une minute avant le tir) et seront signalés par des panneaux aux abords du chantier.

Un expert nommé pour réaliser les constats avant et après minage

Ces tirs vont engendrer des nuisances de deux ordres pour les riverains : bruit et vibrations. Les horaires des tirs, en pleine journée, devraient limiter les désagréments acoustiques. S'agissant des vibrations, les études préalables au minage visent à minimiser les risques de dommage aux habitations situées dans le périmètre d'influence des tirs. La DREAL a en outre demandé au tribunal administratif de Rennes de désigner un expert afin de réaliser des constats dans les habitations avant et après la période de minage. Le périmètre qu'elle a déterminé pour la réalisation de ces constats, et qui figure sur la carte ci-dessus, est large et va au-delà de la zone réelle d'influence des tirs de mine.

Si des dégradations dues aux minages étaient constatées, les propriétaires seraient dédommés par l'État.

Financement > L'opération a été inscrite dans son intégralité au Contrat de Plan Etat/Région 2015/2020 signé le 11 mai 2015 pour un montant total de 65 M€ (47,5% Etat, 49,9% Région Bretagne, 2,6% Conseil départemental du Finistère)



Pour suivre l'avancée des travaux ou nous contacter, rendez-vous sur le site de la DREAL Bretagne www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr (onglet infrastructures, sécurité, transports).
Courriel : rn164-chateaneuf@developpement-durable.gouv.fr - Téléphone : 02 99 33 44 82

Cette lettre d'information, publiée par la DREAL Bretagne, a été réalisée avec le concours du conseil départemental du Finistère, de la DIR Ouest, de l'Inrap et de la DREAL Bretagne.
Conception, rédaction et réalisation : MD Conseil
Crédits photographiques : DREAL Bretagne, DIR Ouest, Kastel Drone, Cabinet de géomètre Onillon-Duret, Inrap (Eric Nicolas, Sébastien Raudin)